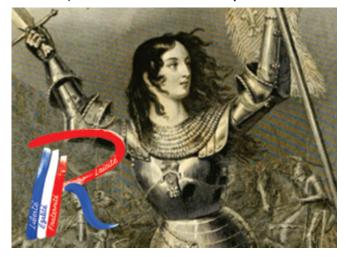
Et si El Khomri imposait la charia uniquement à la RATP et la SNCF ?

écrit par Villeneuve | 19 février 2016



http://resistancerepublicaine.com/2016/02/18/el-khomri-a-prevu
-dinscrire-la-charia-dans-le-droit-des-entreprises/

Sur la liberté religieuse : Le privé n'est concerné que de très loin . Je ne vois pas comment on pourrait imposer à l'employeur du secteur privé une pratique interdite dans le secteur public. Elle induit l'autorisation pour l'employeur à discriminer à l'embauche ses futurs salariés...En pratique, il suffira d'introduire dans le contrat de travail une clause liée à l'exercice de la religion dans le cadre du travail. En effet, l'appréciation « du bon fonctionnement de l'entreprise » relève du chef d'entreprise et de lui seul et non pas du juge. Cette clause permettra dans le secteur privé, en cas de transgression, un licenciement pour faute.

En réalité, c'est une loi pour la RATP et un moyen de revenir sur le principe de laïcité dans le service public. On sait que l'État est favorable aux musulmans et que la CEE impose de les aider. Cette loi si elle est promulguée marque la fin de la Laïcité. A mon avis elle serait inconstitutionnelle et politiquement une chance supplémentaire pour le FN.